

PROCÈS- VERBAL

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL GÉNÉRAL

du lundi 19 février 2024, à 20h00

Couvet, Grande salle

PRÉSIDENTENCE M. Niels ROSSELET-CHRIST (UDC)

Le président ouvre la séance à 20h00. Il souhaite la bienvenue à l'Assemblée et remercie chacun pour sa participation.

En préambule, il souhaite un joyeux anniversaire en retard à la vice-présidente, Mme Cécile MERMET (PS), qui l'a célébré hier.

Il informe également l'Assemblée que s'il fait les 100 pas derrière sa chaise au cours de la soirée, ce n'est pas qu'il trépigne d'impatience, mais ayant mal au dos, il doit parfois se dégourdir les pattes.

1. Appel

Le président demande au chancelier de bien vouloir procéder à l'appel :

Présents : 29 membres (30 à l'arrivée de M. Vincent CASAUBON, à 20h35)

Majorité absolue : 15 voix (16)

Majorité qualifiée : 20 voix (21)

- **Pour AGORA** Aucun membre.
- **Pour le PLR** Malo Bortolini ; Sébastien Burri ; Denis Cherbuin ; Florian Dreyer ; Olivier Fahrni ; Jean-Philippe Franel ; Jean-Paul Gattolliat ; Alexandre Iseppi ; Daniel Otth ; Adrien Pagnier ; Laure Pitteloud ; Blaise Porret et Céline Rufener Eschler.
- **Pour le PS** Burim Ahmetaj ; Katia Della Pietra ; Miguel Dominguez ; Sarah Fuchs-Rota ; Jean-Marc Hirschy ; Emil Margot ; Cécile Mermet et François Oppliger.
- **Pour le POP** Jean Noël Bovard et Philippe Vaucher.
- **Pour Les Verts** Naomi Humbert et Sergio Santiago.
- **Pour le PVL** Vincent Casaubon.
- **Pour l'UDC** Christiane Barbey ; Niels Rosselet-Christ ; Jean Claude Schülé et Sylvia Schülé.

Excusés 10 membres Nicolas Béranek (PS) ; Adriana Ioset (POP) ; Sokol Mehmetaj (UDC) ; René Perret (PS) ; Thierry Ray (AGORA) ; André Rosselet (UDC) ; Florian Stirnemann (AGORA) ; Caryl Tüller (PLR) ; Marie-France Vaucher (Les Verts) et Pierre-Alain Wyss (PLR).

Absent 1 membre Jean-Michel Rossetti (PLR)

Les cinq conseillers communaux, le chancelier M. Christian Reber, Mme Céline Fauguel, collaboratrice spécialisée à la Chancellerie, M. Steve Schimmer, technicien du son, accompagné de Mme Maryline Schaller, ainsi que 14 spectateurs et 2 membres de la presse sont présents.

Vu l'absence des deux questeurs, le président invite chaque côté de l'hémicycle de bien vouloir désigner un ou une volontaire pour occuper cette fonction lors des travaux de ce soir.

M. Jean-Marc HIRSCHY (PS) propose, au nom de son groupe, M. François OPPLIGER.

M. Alexandre ISEPPI (PLR) propose, au nom de son groupe, M. Blaise PORRET.

Le président les félicite pour cette élection temporaire.

Le président rappelle ensuite l'ordre du jour, qui se présente comme suit :

1. Appel
2. Procès-verbal de la séance du 16 janvier 2024
3. Lettres et pétitions
4. Crédit de 188'000 francs pour l'étude concernant l'assainissement du bâtiment Collèges 8 à Couvet
5. Nomination de l'organe de révision
6. Modification du règlement général de la commune de Val-de-Travers
7. Modification du règlement général de distribution de chaleur des chauffages à distance sur le territoire communal
8. Rapport d'information du Conseil communal au Conseil général relatif au budget 2024 amendé
9. Communications du Conseil communal
10. Interpellations et questions

L'ordre du jour ne suscitant aucune remarque, il est considéré comme accepté.

2. Procès-verbal de la séance du 16 janvier 2024

GED 44640

Le procès-verbal ne suscitant aucun commentaire, il est accepté à l'unanimité avec remerciements à son auteure.

3. Lettres et pétitions

GED 46320

L'Assemblée a reçu une lettre de M. Steve Mathez relative à la maison Barak. Ce courrier est à la disposition de l'Assemblée auprès de la Chancellerie.

D'ordinaire, aucune discussion n'est ouverte en plénum sur les courriers reçus, mais un point traitant de cette même thématique était agendé au point neuf de l'ordre du jour. Le président propose de l'évoquer immédiatement. Cette manière de procéder n'appelant aucune opposition, il cède la parole au chef du dicastère de l'économie, des finances, de la cohésion sociale et de la santé (DEF COS).

M. Frédéric MAIRY (cc) indique que lors du vote du budget 2024, un amendement avait été déposé visant à augmenter la subvention allouée à Barak. Le Conseil communal avait répondu qu'il était informé de la situation financière difficile de l'association et qu'il avait des contacts réguliers avec la présidence de Barak. Le financement de Barak a été fragilisé par le retrait de plusieurs fondations et l'Exécutif recherche aujourd'hui des solutions, mais il est en attente de réponse de la part de Barak voir dans quelle mesure une augmentation des subventions peut être justifiée au regard des missions effectuées par l'association.

Cet après-midi encore, M. Mairy a tenu une séance avec la présidence de Barak, à laquelle il a associé sa successeur, Mme Sarah Fuchs-Rota (PS), pour veiller à une bonne continuité du dossier. Le Conseil communal espère pouvoir obtenir les réponses attendues pour traiter de ce point. Pour répondre à l'inquiétude exprimée dans cette lettre, en tout cas, la situation est suivie de près.

4. Crédit de 188'000 francs pour l'étude concernant l'assainissement du bâtiment Collèges 8 à Couvet

GED acg 41681 | rcg 41615

Le président laisse la parole au chef du dicastère des infrastructures (DI).

M. Yves FATTON (cc) rappelle que la nouvelle loi sur l'énergie, votée par le Grand Conseil en 2020, propose aux collectivités publiques de réduire son énergie finale, et cela sur plusieurs paliers : d'un premier palier en 2025 de -15 %, d'un deuxième palier en 2035 de -30 % et d'un dernier palier en 2040 de -40 %. Les bâtiments communaux font aussi partie de cette réduction d'énergie. Pour rappel, l'énergie finale est celle qu'on utilise pour la lumière, le chauffage et ce genre de choses au sein des bâtiments. L'idée aussi, c'est que les bâtiments communaux soient exemplaires et incitent aussi les propriétaires de faire de même dans leurs bâtiments respectifs. Pour pouvoir aborder sereinement la rénovation de plusieurs bâtiments communaux, des certificats énergétiques (CECB) ont été demandés. C'est une obligation pour les bâtiments de plus de 1'000 m², selon la base cantonale, pour avoir ces fameux certificats. Ces derniers permettent d'analyser les bâtiments et d'essayer de trouver celui le plus adapté pour ces rénovations, les plus adaptés entre le rapport des résultats obtenus au niveau énergétique et les coûts financiers à mettre en place pour pouvoir les améliorer. Donc, après analyse des différents bâtiments communaux, il y a eu sept CECB.

Il s'est avéré que c'est le bâtiment Collèges 8 à Couvet qu'il fallait prendre en premier. D'une part parce qu'il y a des besoins au niveau de l'école et ce bâtiment est relativement simple à assainir, car de conception industrielle, soit isolation périphérique, isolation de toiture ou de plancher froid. Et puis y adjoindre un ascenseur puisque cela devient incontournable. Surtout, avec la nouvelle loi sur les personnes à mobilité, il y a aussi l'obligation, quand il y a des transformations importantes, de mettre ce genre d'instrument à disposition, autant pour les élèves que pour les personnes qui peuvent utiliser ce bâtiment. De plus, un ascenseur est également utile au service de conciergerie pour déplacer les différentes machines entre les différents étages.

Le Conseil communal propose d'aller au plus près d'une étude pour pouvoir ensuite définir clairement les coûts financiers. Il se rend compte maintenant que dans les derniers projets mis en place, les coûts financiers peuvent varier relativement de façon importante. L'idée est donc de travailler sur la norme SIA 112 : faire des études préliminaires, un avant-projet, un projet d'ouvrage. A ce stade, les coûts financiers de ces transformations seront connus avec une demande de crédit au Conseil général. Ensuite auront lieu les procédures de demande d'autorisation jusqu'à l'obtention du permis de construire.

Pour mener à bien ce genre d'étude, il est important aussi de faire des démarches supplémentaires auprès de différents bureaux d'architectes et d'ingénieurs, principalement pour faire des relevés de structures, des accompagnements physiques du bâtiment, des prestations de chauffage, donc tout ce qu'on appelle CVSE, et des diagnostics polluants. Les bâtiments de ces années ont quand même pas mal de polluants, que ce soit derrière les carrelages, sur les joints de vitres, sur les sols, les colles. C'est une obligation de faire ces diagnostics polluants avant d'entreprendre tous les travaux et donner la piste à suivre pour les évacuer. L'ensemble de ces coûts et prestations d'architecte s'élève à 187'956 francs. Le Conseil communal propose aujourd'hui d'utiliser le fonds communal sur l'énergie et d'en ponctionner 25 % de ce coût, soit une somme de 47'000 francs, pour arriver à une charge nette d'investissement de 141'000 francs, ce qui ferait une charge financière annuelle sur 20 ans de 29'610 francs. Il propose au Conseil général d'accepter ce crédit, pour que ce soit le premier objet rénové de façon complète au niveau énergétique dans la commune de Val-de-Travers.

Le président donne la parole à la Commission de gestion et des finances (CGF).

Mme Céline RUFENER ESCHLER (PLR) s'exprime au nom de la CGF : *« Les membres de la CGF ont accepté cette demande de crédit à la majorité. Il a toutefois été rappelé au Conseil communal de bien vouloir être attentif à la loi sur les marchés publics, dès les premières réflexions sur les rénovations. En effet, de nombreux bâtiments devront être assainis énergétiquement ces prochaines années et le Conseil communal, avec l'appui de la commission des bâtiments, doit convenir d'une manière de procéder quant à la procédure d'attribution des mandats aux architectes et ceci dès les premières réflexions pour le crédit d'étude. »*

La CGF a rendu attentif le Conseil Communal et la commission des bâtiments au fait que plusieurs offres devaient être demandées afin de pouvoir s'assurer des meilleurs prix par rapport aux compétences proposées.

En effet, le crédit d'étude en question impliquera qu'un nouveau crédit sera présenté au Conseil général en 2024 pour la réalisation des travaux qui sont estimés entre 1,5 et 1,8 million de francs. »

La Commission des bâtiments ne souhaitant pas prendre la parole, le président ouvre la discussion générale.

Mme Cécile MERMET (PS) prend la parole ainsi : *« Le groupe socialiste a pris connaissance avec intérêt du rapport relatif à la demande de crédit de 188'000 francs pour l'étude concernant l'assainissement du bâtiment Collège 8 à Couvet. »*

La nécessité d'un assainissement énergétique des bâtiments n'est plus à démontrer, et notre commune se doit d'être exemplaire en la matière. Pour cela, nous tenons à saluer l'effort de la démarche et l'analyse présentée dans le rapport qui permet une meilleure vision d'ensemble des différents bâtiments communaux.

Il semble que le choix du bâtiment Collège 8 à Couvet soit également motivé par la nécessité de l'installation d'un ascenseur pour la rentrée scolaire 2024, et à ce titre nous saluons également la volonté de la commune de rendre l'école réellement accessible à tous et toutes d'une part, et d'autre part de chercher à créer des synergies dans l'accomplissement de différents travaux de rénovation et d'aménagement.

Si la question du processus quant au fait de confier des mandats hors du cadre obligatoire des marchés publics a suscité quelques questions au sein de notre groupe, nous ne remettons en aucun cas en question la demande de crédit telle que présentée et l'accepterons ce soir. »

Mme Sylvia SCHÜLÉ (UDC) indique que son groupe a étudié avec attention le présent rapport et est satisfait des conclusions établies. Cet assainissement est véritablement nécessaire et ce crédit d'étude permet de poser la première pierre de cette démarche qui, à terme, permettra par ailleurs d'atteindre une efficacité énergétique dans un premier du temps, tout en réalisant des économies sur ces énergies. L'UDC acceptera cette demande de crédit à l'unanimité.

M. Florian DREYER (PLR) s'exprime à son tour : *« Le groupe PLR a pris connaissance avec attention du présent rapport. »*

Sur le fond, le groupe PLR est convaincu que les collectivités publiques doivent améliorer l'efficacité énergétique de leurs bâtiments car les changements climatiques sont l'affaire de tous. Ce qui nous dérange profondément, c'est le calendrier rapide et certainement irréalisable imposé par la gauche du Grand Conseil. Certes, nous devons rapidement modifier nos impacts sur l'environnement, mais nous sommes d'avis qu'il ne faut pas confondre vitesse et précipitation.

Cela fera bientôt huit ans que je siège dans ce Conseil, et j'ai la triste impression que nous devons de plus en plus voter des crédits suite à une mise en application de loi émanant du Grand Conseil. C'est franchement désagréable de ne plus avoir le choix de prioriser nos investissements comme il nous semble bon pour nos habitants. Bref, je m'égare !

Comme je l'ai dit, le groupe PLR soutient majoritairement cet avant-projet qui aura tant un impact énergétique que social avec l'ajout d'un ascenseur à ce bâtiment. En effet, ce point est également fondamental pour notre groupe qui est favorable à ce que l'école puisse être un lieu accessible à tous.

Je vous rends tout de même attentifs au fait que ce crédit ne représentera qu'environ 10 % du total des investissements à consentir pour l'assainissement de ce bâtiment. Il faudra donc s'attendre à ce qu'une enveloppe supérieure à 1,5 million de francs soit également octroyée à ce projet dans le futur.

M. Philippe VAUCHER (POP) prend ensuite la parole : *« Nous remercions le Conseil communal pour son rapport détaillé. Même si la somme engagée peut paraître importante, il nous semble préférable de faire une étude détaillée pour ensuite budgéter les futurs travaux en connaissance de cause et éviter de mauvaises surprises entraînant des surcoûts et des retards. »*

Nous espérons que, dans tous les cas, cette rénovation sera effectuée par des entreprises ayant leur siège à Val-de-Travers, des entreprises locales, ce que l'on a toujours défendu et malgré les diverses interventions, notamment celles de la rapporteuse de la commission de gestion et finances. Nous pensons personnellement que même si c'est un peu plus cher, on préfère consommer local parce que, évidemment que les chantiers pourraient être confiés à une entreprise polonaise ou moldave.

Ensuite, je me permets juste de rappeler aux représentants du PLR que le Grand Conseil est à majorité de droite et ce n'est pas grâce à moi. Donc ce n'est pas des diktats du Grand Conseil, un Conseil général de droite qui peut être fait ce soir, j'ai un petit peu de mal à comprendre.

Nous voulons insister sur l'importance patrimoniale de ce bâtiment, véritable symbole de son époque, pour rendre attentif le Conseil communal à l'importance architecturale de son grand hall d'entrée avec ses fresques, une architecture, des matériaux et des équipements à conserver absolument. Le bureau chargé de l'étude et les architectes qui feront le suivi des travaux doivent être rendus attentifs à cette particularité.

Vous l'aurez compris, le POP acceptera ce crédit qui nous est soumis ce soir. »

M. FATTON (cc) remercie les groupes pour l'accueil favorable à ce projet et à cet investissement. Il revient sur les marchés publics parce que c'est quelque chose qui le poursuit depuis quelque temps et il souhaite clarifier cette situation. Les marchés publics de service, typiquement les honoraires d'architectes, ont des seuils minimaux de 150'000 francs. A ce montant, les marchés peuvent être attribués de gré à gré sans faire d'invitation. A partir de 250'000 francs, un marché doit être fait sur invitation à trois entreprises et choisir ensuite l'entreprise la plus adaptée. Ensuite, à 250'000 francs, toujours dans des marchés de service, c'est une procédure de marché ouverte qui s'inscrit dans le cadre du marché suisse, sur les marchés publics, sur le Simap. Un cahier d'adjudication doit être fait, avec des critères d'adjudication. L'entreprise qui a les meilleurs résultats est retenue, indépendamment des autres entreprises.

Quand le Conseil communal peut travailler de gré à gré, attribuer des travaux au niveau du local ou à l'entreprise qui plaît le plus, en tout cas qui semble qui va aider le plus dans le domaine, c'est une bonne chose. Il n'y a pas besoin de passer par des marchés beaucoup plus importants qui font que quelques fois, dont les dernières constructions sur Fleurier, des entreprises viennent du Seeland parce qu'elles ont obtenu les marchés publics, mais sans attache dans la région. Ils font aussi de l'excellent travail, mais quelquefois en déconnexion avec la réalité. Et bien souvent, une fois ces entreprises parties, il n'y a pas le retour qu'il peut y avoir avec une entreprise locale. Les marchés publics sont une excellente chose pour voir où on en est au niveau des coûts sur des grandes sommes, mais quand on est dans des petites sommes, si on peut essayer de rester local, c'est une très très bonne chose ! Et faire fonctionner les entreprises régionales, c'est important pour le Conseil communal aussi !

M. Adrien PAGNIER (PLR) souhaite prendre la parole en son nom propre et non pas celui de son parti. Il est un peu mitigé par rapport à ce crédit d'investissement. C'est quand même, comme son collègue l'a dit, plus d'un million d'investissement, tout en sachant que le bâtiment est déjà sur du chauffage renouvelable. Il trouve un peu dommage parce que quelque part, cela va augmenter encore les charges communales. Et puis finalement, il ne pense pas que ça va attirer du monde dans la région au niveau de l'attractivité. Il pense que ce 1,8 million de francs pourrait être mieux investi.

La parole n'étant plus demandée et l'entrée en matière n'étant pas combattue, le président passe au vote d'ensemble.

C'est par 27 OUI, contre 1 NON que le Conseil général approuve le crédit de 188'000 francs pour l'étude concernant l'assainissement du bâtiment Collège 8 à Couvet, tel que présenté par le Conseil communal.

5. Nomination de l'organe de révision

GED acg 45205 | rcg 40954

Le président laisse la parole au chef du dicastère de l'économie, des finances, de la cohésion sociale et de la santé (DEFCOS).

M. MAIRY (cc) présente un rapport nettement moins politique et technique que le précédent. Il revient au Législatif, en fonction du règlement des finances de la commune, de désigner l'organe de révision. Le Conseil communal propose de continuer avec la même fiduciaire avec laquelle il travaille depuis quatre ans maintenant. Il propose de prolonger ce mandat de deux ans encore, ce qui permettra d'arriver à une durée de six ans, donc soit deux fois trois ans, qui permet de coller la durée proposée par le règlement des finances. Il a été fait mention tout à l'heure de l'importance de travailler avec des acteurs locaux. La fiduciaire en question ne se situe pas sur territoire communal mais elle mandate, pour une large partie de ses travaux, une fiduciaire de la place. Une partie de ce montant reste ainsi à Val-de-Travers.

La parole n'étant plus demandée et l'entrée en matière n'étant pas combattue, le président passe au vote d'ensemble.

C'est à l'unanimité que le Conseil général approuve la nomination de l'organe de révision, telle que présentée par le Conseil communal.

6. Modification du règlement général de la commune de Val-de-Travers

GED acg 39776 | rcg 45238

Le président donne la parole au chef du dicastère de l'administration et de la protection de la population (DAPP).

M. Benoît SIMON-VERMOT (cc) rappelle que le Conseil général avait validé une révision totale de ce règlement en mai 2021. Depuis trois ans, il a été observé, au niveau de la Chancellerie et du Conseil communal, qu'il y avait certains articles qui devaient être toilettés. Cette révision a fait aussi suite à la campagne sur l'initiative « + de démocratie à Val-de-Travers », qui a démontré que certains éléments de notre règlement général étaient peu précis et pouvaient être sujets à interprétation. C'était l'occasion aussi de faire place nette pour que tout le monde soit au courant des règles qui doivent être appliquées dans le règlement. Dans cette révision partielle, des modifications sont faites de façon purement formelle. Il ne s'attardera pas là-dessus. Il procédera à une explication des quelques articles qui ont un changement un peu plus important.

Concernant les armoiries, drapeaux, couleurs et emblèmes communaux : jusqu'à aujourd'hui, la commune de Val-de-Travers considérait le drapeau carré comme les armoiries communales, alors que ce n'est pas le cas. Une armoirie communale est une forme d'écusson triangulaire. Ça semble un peu abscons, mais c'est le cas et c'est réglementé par une législation fédérale qui protège les armoiries. L'utilisation de bonne foi de l'armoirie par les initiants a fait découvrir cette législation fédérale qui interdit l'utilisation de l'écusson par toute autre personne que la commune. Le règlement général était de ce fait mal rédigé et le Conseil communal propose maintenant de clarifier les choses et de dire que l'écusson triangulaire ne peut être utilisé que par la commune, ce qui n'est pas le cas du drapeau carré et qui peut être utilisé à d'autres escients. L'écusson triangulaire fait très officiel, ce qui est un peu moins le cas du drapeau. Il est donc proposé de clarifier cela dans cet article 1.3.

Ensuite, il y a des choses très formelles : des articles sont transférés d'un chapitre à l'autre pour une question de systématique et de logique. Au niveau de l'article 2.2, le Conseil communal a décidé de transcrire *in extenso* un article de la loi cantonale sur les communes, l'article 18, qui parle des incompatibilités relatives. A la lecture de l'article dans sa forme de mai 2021, on ne sait pas exactement ce que c'est une incompatibilité relative. En fait, ça parle de récusation et c'est un article qui s'applique déjà au Conseil général, au Conseil communal, aux commissions ainsi qu'à toutes autres communes du canton de Neuchâtel. L'Exécutif propose de le mettre très clairement dans le règlement général, ce qui permet de clarifier les cas de récusation où un membre du Conseil général, du Conseil communal ou une commission devrait être empêché de voter ou d'assister à une discussion dans laquelle il aurait lui-même ou d'autres personnes qui sont liées à lui, un intérêt personnel. Cela permet d'être beaucoup plus clair dans l'article, même si on ne l'affichait pas dans cet article 2.2. De toute façon, l'article 18 s'applique à notre commune, c'est donc juste une question de clarification. L'article 2.3 permet de clarifier justement l'impact sur le vote final si une personne ne se récusé pas dans une séance. Il n'y a pas de conséquences mais c'est important quand même que les membres des différentes entités et des organes communaux sachent quelles sont les règles.

Le registre des liens d'intérêts a été déplacé du chapitre un au chapitre deux, donc c'est purement formel. Mais cela rappelle aussi que le registre des liens d'intérêts entrera en vigueur lors de la prochaine législature. Chaque membre nouvellement élu du Conseil général devra remplir un formulaire expliquant ses liens d'intérêts et ses liens professionnels. Ce registre sera publié ensuite sur le site Internet communal, au même titre que le registre actuellement en ligne des membres du Conseil communal.

Au niveau de l'entrée en fonction des autorités, actuellement, cet article peut être différemment interprété et ne clarifie pas le début et la fin d'une législature. Le Conseil communal propose maintenant d'indiquer très clairement une fin de législature en la fixant au 30 juin et donc le début de la législature au 1^{er} juillet. Ce qui permet aussi aux membres du Conseil communal de ne pas terminer leur mandat le jour de l'élection du nouveau Conseil communal, ce qui pourrait poser quelques problèmes à des personnes qui devraient quitter leur emploi. L'Exécutif propose donc de la fixer au 1^{er} juillet et évidemment, le Conseil général peut décider de faire différemment. En 2020, lors de la pandémie de Covid où les élections ont eu lieu en octobre, les nouvelles autorités sont entrées en fonction le 1^{er} janvier 2021.

Un autre élément important qui était proposé, c'était de permettre aux membres du Conseil général de déposer un postulat lors de la discussion sur un rapport d'information, ce qui n'est pas le cas actuellement, puisqu'un postulat doit être déposé 20 jours avant. En s'inspirant de ce qui se fait au Grand Conseil, c'est permettre aux membres du Conseil général de déposer un postulat à tout moment lors de la discussion sur un rapport d'information, ce qui permet au Législatif d'avoir plus de droits à ce niveau-là.

Un autre élément proposé est de coller un peu avec la pratique et la réalité à l'article 3.83, qui cite qu'il est interdit de discuter dans les rangs du Conseil général, alors qu'en réalité ce n'est pas tout à fait le cas. Il y a des gens qui discutent, ce qui fait un peu des conciliabules. L'article actuel l'interdit complètement, mais ce n'est pas du tout appliqué. La proposition qui est faite est de dire que tout échange qui trouble l'Assemblée est interdit. Les discussions sont interdites dans la salle, mais pas les discussions entre membres du Conseil général. Cela permet d'être un peu plus réaliste.

Ensuite, il y a quelque chose qui découle aussi de la campagne sur l'initiative « + de démocratie à Val-de-Travers » concernant le devoir de réserve des membres du Conseil général et des membres du bureau, où il est proposé maintenant d'introduire, autant au Conseil général qu'au Conseil communal que dans les commissions, un devoir de réserve qui dit que le président et les autres membres du bureau ne peuvent signer des documents ou émettre publiquement des avis contraires aux décisions du Conseil général en utilisant leur titre. Cela permettra de clarifier qu'il n'est pas possible de signer en tant que président du Conseil communal un texte remettant en cause une décision du Conseil communal. Et ceci pour tous les organes de la commune.

Ensuite, l'article 4.4, qui est à l'interne du Conseil communal sur la répartition des dicastères. C'est une clarification des règles.

Ensuite, la récusation, qui s'applique aussi au Conseil communal. Si lors d'une discussion au sein de l'Exécutif d'un dossier dans lequel un membre a un intérêt propre, il doit évidemment se récuser et ne pas participer aux discussions.

Concernant l'article 4.83, il y a eu, à une ou deux reprises à des séances de commission, où le quorum n'était pas atteint, aussi une lacune à ce niveau-là, car il fallait convoquer une deuxième séance. Mais si à

la deuxième séance, il n'y a toujours pas de quorum, il fallait en reconvoquer une troisième. Maintenant, avec l'article 5.11, ça permettra, lors de la deuxième convocation, de siéger malgré le nombre de personnes qui pourraient être en dessous du quorum, ce qui permettra de faire avancer les dossiers. Il n'y a pas eu souvent ce cas, mais ça peut exister.

L'article 6.8 concerne aussi le quorum, mais pour les commissions du Conseil communal. Et puis l'article 6.12, à nouveau aussi le devoir de réserve pour les commissions du Conseil communal.

La commission des règlements a validé cette modification il y a maintenant quelques semaines.

La Commission des règlements ne souhaitant pas prendre la parole, le président ouvre la discussion générale.

M. Emil MARGOT (PS) prend la parole en ces termes : *« Le groupe socialiste a pris connaissance avec intérêt du rapport relatif à la révision partielle du règlement général de la commune de Val-de-Travers et il remercie le Conseil communal pour cette proposition. »*

La réorganisation proposée de certains articles semble tout à fait pertinente et n'amène guère de commentaire de notre part.

Nous tenions toutefois à rappeler l'importance que nous accordons au registre des liens d'intérêts qui aurait dû être mis en place lors de cette législature puisqu'il figure déjà dans le règlement de mai 2021. Ce registre est un pas de plus dans la direction d'une plus grande transparence du travail des élus.

La modification du début de la législature nous semble nécessaire dans la mesure où la version actuelle du règlement ne permet pas le chevauchement prévu cette année des séances de l'ancien et du nouveau Conseil général. En effet, le règlement actuel stipule notamment « Le mandat du Conseil communal expire lors de la séance constitutive du Conseil général. » ...

Concernant l'appel, nous insistons sur le fait que nous préférons l'appel nominal qui présente plusieurs avantages. Particulièrement, il permet à toutes et tous de savoir quels sont les présents et absents dans chaque groupe et de connaître ainsi le nombre de voix de ces derniers. Toutefois, la nouvelle formulation laissant libre le format de l'appel, nous ne la combattons pas.

Nous saluons la possibilité de déposer des postulats lors du traitement des objets. C'est une possibilité supplémentaire de proposer des ajustements à la suite des débats qui nous semble tout à fait appropriée.

L'assouplissement de l'interdiction de communication entre les membres de cet hémicycle permettra de refléter plus justement la pratique actuelle. La nouvelle formulation permet le travail des élues et élus sans perturber le fonctionnement du Conseil.

En ce qui concerne les nouveaux articles relatifs au devoir de réserve, nous tenons à signaler qu'après des recherches, nous n'avons trouvé aucun article, ni dans diverses réglementations communales ni dans les lois cantonales, ni même fédérales qui mentionne explicitement ce devoir de réserve.

C'est a priori une coutume bien helvétique que d'avoir un peu de retenue à ces postes, et normalement il devrait en être de même à Val-de-Travers. Si nous soutenons cette modification, nous trouvons navrant qu'il soit nécessaire de mentionner explicitement ce devoir de réserve dans le règlement de commune de Val-de-Travers.

En ce qui concerne le quorum, nous trouvons la modification intelligente afin d'empêcher le blocage des travaux des commissions.

En conclusion, le groupe socialiste soutiendra cette modification du règlement communal de Val-de-Travers. »

Mme Christiane BARBEY (UDC) s'exprime à son tour : *« Le groupe UDC a parcouru très attentivement les modifications du règlement proposées. Ces dernières semblent tout à fait pertinentes et notre groupe s'y ralliera sans opposition. »*

L'UDC regrette toutefois que la commission n'ait pas retenu l'une des propositions formulées dans la première mouture par le Conseil communal, à savoir : la prestation de serment. En effet, cette pratique a

par exemple court au Grand Conseil. Elle permet de sacraliser davantage la fonction et de symboliquement témoigner la conscience de chaque élu des devoirs de sa charge et des responsabilités qui lui incombent à travers eux. Cela aurait été élégant d'intégrer cette démarche au sein de notre collège.

Nonobstant ces regrets, l'UDC approuvera le présent arrêté sans opposition. »

M. PAGNIER (PLR) prend également la parole : « *Le groupe PLR a pris connaissance du rapport concernant la révision partielle du règlement général de la commune de Val-de-Travers*

Le groupe PLR acceptera cette révision du règlement. En effet, il nous paraît important que ce document soit tenu régulièrement à jour pour le bien de tout un chacun qui vit dans notre magnifique commune. Nous soulignons également la possibilité de déposer un postulat en cours de séance du Conseil général qui pourra nous rendre service.

Nous remercions le Conseil communal ainsi que la commission pour son travail de toilettage et mise à jour des règlements communaux ! »

La parole n'étant plus demandée et l'entrée en matière n'étant pas combattue, le président passe au vote d'ensemble.

C'est à l'unanimité que le Conseil général approuve la modification du règlement général de la commune de Val-de-Travers, telle que présentée par le Conseil communal.

7. Modification du règlement général de distribution de chaleur des chauffages à distance sur le territoire communal

GED acg 6446 | rcg 45458

Le président donne la parole au chef du dicastère du territoire, de la culture, des loisirs et des sports (DTSC) :

M. Eric SIVIGNON (cc) rappelle qu'en 2022, le Législatif avait validé deux crédits de rénovation de la chaufferie du chauffage à distance des Bayards et un autre pour l'extension du chauffage à distance des Bayards. Ceci dans le but d'unifier la façon dont sont gérés les chauffages à distance au niveau de la commune, sur le modèle de celui qui est en vigueur à Couvet. Il s'agissait donc d'harmoniser le règlement en vigueur à Couvet, de le moderniser et de le mettre au goût du jour pour qu'il soit aussi applicable au chauffage à distance des Bayards. Sans entrer dans le détail de toutes les modifications faites dans ce règlement, mais dans les grandes lignes : le règlement de Couvet a été toiletté pour le mettre à jour, pour l'harmoniser et pour éviter des doublons qui étaient présents dans ce règlement. Y ont été ajoutés quelques petits ajustements, dont l'introduction d'une possibilité pour les clients de demander une réduction de la puissance de raccordement dans le cas où ils font des travaux d'assainissement de leur bâtiment. Cette proposition, d'un point de vue strictement économique, pourrait péjorer les comptes du chauffage à distance mais le Conseil communal estime que c'est une bonne proposition d'intérêt public, dans le sens où cela incite les gens à moderniser leur bâtiment et faire en sorte qu'ils consomment moins d'énergie dans l'absolu.

L'autre question qui s'est posée dans le cadre de cette modification était de savoir s'il fallait introduire une obligation de raccordement dans le cas où le réseau de chauffage à distance était à proximité des bâtiments qui devaient changer de système de chauffage pour leur bâtiment. Le Conseil communal a étudié plusieurs options qui auraient pu permettre cette obligation de raccordement, mais au final, le règlement cantonal issu de la loi cantonale sur l'énergie est relativement strict sur les possibilités laissées aux communes pour introduire ces obligations de raccordement. La décision a donc été prise de ne pas mettre en œuvre toute une usine à gaz pour finalement toucher simplement quelques bâtiments, puisque les restrictions cantonales en termes d'obligation réduisaient quasiment à néant le nombre de bâtiments qui seraient tombés sous cette obligation. L'attractivité des chauffages à distance en est le coût et cela est suffisamment attractif pour que les bâtiments soient raccordés.

La Commission des règlements ne souhaitant pas prendre la parole, le président ouvre la discussion générale.

M. Burim AHMETAJ (PS) indique que son groupe a pris connaissance du rapport et en remercie le Conseil communal. Le groupe socialiste n'a pas d'objection ni de question sur ce rapport et y répondra favorablement.

M. Olivier FAHRNI (PLR) s'exprime ainsi : *« Le groupe PLR accueille favorablement ce projet d'harmonisation de règlements communaux. Toute simplification des procédures en place doit nous permettre d'avoir une administration plus simple et plus efficace, ce qui est le cas ici, c'est pourquoi il soutient et approuve ce rapport. »*

M. Jean Claude SCHÜLÉ (UDC) indique que son groupe a parcouru attentivement la présente proposition de règlement et salue la pertinence. Ce nouveau règlement est dans l'air du temps, au diapason des développements faits et à faire et donc adapté à la vision de notre commune sur le projet. L'UDC acceptera cette modification.

La parole n'étant plus demandée et l'entrée en matière n'étant pas combattue, le président passe au vote d'ensemble.

C'est à l'unanimité que le Conseil général approuve la modification du règlement général de distribution de chaleur des chauffages à distance sur le territoire communal, telle que présentée par le Conseil communal.

8. Rapport d'information du Conseil communal au Conseil général relatif au budget 2024 amendé

GED 41854

Le président laisse la parole au chef du dicastère de l'économie, des finances, de la cohésion sociale et de la santé (DEFCOS).

M. MAIRY (cc) rappelle que lors du vote du budget en décembre dernier, le Conseil communal avait rendu attentif l'Assemblée de la difficulté de mettre en œuvre l'amendement voté par le Législatif, puisque, comme dit à ce moment-là, les mesures d'économies appliquées à un budget doivent être décidées par le Conseil général directement. Dès lors, pour mettre en œuvre cet arrêté et adopter au final un budget qui, dans chacune de ses lignes, respecte au final le montant voté, le Conseil communal a retenu une approche en deux temps.

Le premier est la mise en œuvre des mesures d'économies ou d'ajustements présentés en décembre, en partant du principe que ces mesures pouvaient donner lieu à un débat et peuvent dès lors être mises en application en toute connaissance de cause. Le détail se trouve dans le rapport, il s'agit principalement des adaptations, mais aussi des mesures d'économies, notamment le renoncement à un demi-poste au sein de l'équipe de la voirie. Pour arriver à l'objectif de 800'000 francs qui était fixé, le Conseil communal a décidé ensuite de recourir à un outil utilisé par d'autres collectivités publiques, soit l'introduction d'un écart statistique spécifiquement lié aux charges de biens, services et marchandises, qui sont des charges dans lesquelles il est constaté, année après année, un écart entre les comptes et le budget.

L'Exécutif a repris l'historique de ce compte et estime qu'un montant de 500'000 francs peut être appliqué. Comme expliqué dans le rapport, ce n'est pas un montant de 500'000 francs sur lequel tout le monde peut se reposer. C'est bel et bien un objectif d'économies qui, au final, est attendu de la part des services communaux. Des consignes ont été données dans ce sens. Nous verrons lors du bouclage si l'objectif est atteint. En tout cas, le Conseil communal est confiant au vu de l'historique, même si, avec les ajustements faits sur le budget 2024, la marge de manœuvre est un peu plus réduite qu'à l'accoutumée. Mais il espère bien au final réussir à tenir cet objectif.

Le président donne la parole à la Commission de gestion et des finances.

Mme RUFENER ESCHLER (PLR) prend la parole au nom de la CGF : « *Les membres de la CGF ont pris connaissance du rapport d'information du Conseil communal au Conseil général relatif au budget 2024 amendé. Si la solution proposée semble satisfaisante pour la plupart des membres présents, il a été rappelé que le but premier de cet amendement est de trouver des pistes d'économie et non de créer des écarts de sécurité, même si à première vue ceux-ci peuvent paraître justifiés.*

Les membres de la commission se sont toutefois réjoui que les chefs de service et leurs équipes soient associés à ces réflexions et recherchent des solutions. Ce n'est qu'en tirant toutes et tous à la même corde que nous pourrons faire face aux nombreux défis en termes de finances communales pour ces prochaines années.

La CGF a également demandé au Conseil communal comment celui-ci envisageait le traitement du prochain budget afin de ne pas se trouver dans la même situation qu'en décembre dernier en ne pouvant proposer des pistes concrètes d'économies par manque de temps entre la parution du budget et la séance du Conseil général.

Le Conseil communal a répondu qu'une séance supplémentaire de la CGF aurait lieu fin septembre – début octobre afin que les membres soient informés au plus vite des premières réflexions relatives au budget. Proposition que la CGF juge tout à fait opportune. »

Le président ouvre la discussion générale.

M. FAHRNI (PLR) s'exprime ainsi : « *Ayant initié l'amendement qui a été approuvé lors du vote du budget 2024, le groupe PLR est heureux de voir le travail approfondi initié. Notre objectif premier n'a jamais été de nous souscrire à notre responsabilité de prise de décision concernant les économies à réaliser.*

Bien au contraire, notre objectif a toujours été de laisser le champ libre aux personnes qui sont les mieux placées pour prendre des décisions chargées de sens ; le Conseil communal et les chefs de service.

Nous comprenons bien la charge représentant l'établissement d'un budget. Nous ne pouvons que saluer le travail réalisé par le personnel communal dans son ensemble. Cependant, l'objectif de tout budget et de donner des projections financières aussi précises que possible, sur l'exercice à venir. Cela dans le but de prendre les meilleures décisions possibles quant aux différents projets et investissement présentés durant l'année. La présentation d'un déficit, telle que montré lors du budget, n'est pas un signal positif dans l'optique des investissements à venir. Savoir qu'un différentiel positif de 600'000 francs est constaté annuellement depuis 2016, montre qu'il est certainement possible d'encore améliorer le processus, même si nous reconnaissons la difficulté de prévision des recettes, notamment.

Le groupe PLR a été surpris de ne voir qu'un montant de 300'000 francs présenté comme identifié dans ce rapport, alors que le Conseil communal nous avait présenté un projet d'amendement de 500'000 francs lors de la séance d'acceptation du budget. Où se retrouve le potentiel d'économie de près de 375'000 francs de charges de biens et services, identifiés à ce moment-là ?...

La solution comptable retenue par le Conseil communal, la création d'un compte de charge négative, au budget, pour un montant d'un demi-million de francs nous questionne... Elle n'identifie pas clairement de postes où réaliser des économies. Elle table sur un effort de l'ensemble des employés et chefs de service. Ceci afin de trouver et initier des mesures d'économie qui, au final, devront permettre une diminution des charges, au cas par cas.

Une relecture du budget, ligne par ligne, avec des amendements de réductions, avec visées politiques, sans connaissance du « terrain », aurait-il été plus efficace ? Nous ne pensons pas que ce soit le cas. Nous espérons que les économies attendues se matérialiseront lors du résultat de l'exercice en cours, que nous ne manquerons pas de contrôler. Nous comptons sur le Conseil communal ainsi que l'ensemble de son personnel dans cet exercice d'économie. Nous savons qu'ils en comprennent l'enjeu et la portée, et les en remercions par avance ! »

M. MARGOT (PS) prend également la parole : « *Le groupe socialiste a pris connaissance du rapport du Conseil communal relatif au budget 2024 amendé.*

Lors de la séance du budget, le groupe socialiste a clairement exprimé son refus de l'amendement PLR de coupes de 800'000 francs dans les charges communales.

En plus de notre opposition générale à une coupe linéaire, nous étions également profondément dérangés par la manière de faire, que nous considérons comme questionnable d'un point de vue démocratique.

Notre avis semble partagé par le Conseil communal dans son rapport, qui je cite « estime qu'il ne peut pas assumer seul des coupes n'ayant pas fait l'objet de décision du Conseil général, à tout le moins de débats au sein de ce dernier lors de la séance consacrée au budget ».

En ce qui concerne les mesures mentionnées dans le rapport, nous sommes ravis que le Conseil communal n'ait pas touché aux salaires des employés communaux, ni à leur condition de travail.

Le groupe socialiste avait très clairement exprimé son opinion en la matière lors de la séance du budget, en refusant des coupes sur le dos du personnel communal. Nous ne pouvons dès lors qu'être soulagés.

Si nous restons évidemment ouverts aux propositions d'amendements au budget, nous sommes d'avis que le personnel communal n'a pas toujours à faire les frais de la situation financière de notre commune, et nous espérons qu'il en sera de même lors du prochain budget. »

M. Jean Noël BOVARD (POP) s'exprime en ces termes : « *En décembre 2023, le groupe POP a refusé l'amendement au budget 2024 proposé par le groupe PLR car celui-ci se limitait à exiger une coupe de 800'000 francs sans avoir le courage politique de préciser les coupes souhaitées dans les dépenses communales. Nous savions que le groupe PLR cherchait à enlever du budget l'échelon octroyé aux employés de la commune, ainsi que diminuer l'augmentation salariale liée au renchérissement du coût de la vie. Une intention pas très alléchante à avouer en période pré-électorale...*

L'amendement fut approuvé par le Conseil général et notre groupe a donc refusé le budget.

Aujourd'hui, nous saluons l'intelligence du rapport que nous présente le Conseil communal, qui a jonglé de son mieux avec les possibilités comptables, dans le but très louable de jouer franc jeu et ne pas user des fausses compétences que cet amendement lui donnait, c'est-à-dire couper dans les dépenses communales sans le contrôle du Législatif.

Nous nous réjouissons aussi que le Conseil communal ait réussi à ne pas péjorer les salaires des collaboratrices et collaborateurs de la commune.

Nous voulons encore une fois exprimer notre regret par rapport aux intentions des partis de droite et espérons que la population en tirera les conséquences. »

La parole n'étant plus demandée et ce rapport ne demandant pas de vote, le président clos la discussion sur ce point.

9. Communications du Conseil communal

Planning pour la mise à jour du PAL

M. SIVIGNON (cc) prend la parole en ces termes : « *Lors de sa séance du 26 septembre 2022 votre Autorité validait le rapport et la demande de crédit pour la finalisation de la révision du plan d'aménagement local (PAL). Comme expliqué en page 6 de ce rapport, le PAL devait être, à cette époque, approuvé par votre Autorité avant la fin du premier trimestre 2024 pour que la commune puisse bénéficier de l'intégralité du subventionnement cantonal pour les indemnités potentiellement dues aux propriétaires foncier dont les parcelles subiraient une perte de valeur suite à un changement d'affectation. Cette disposition de subventionnement est particulièrement importante pour notre commune du fait de l'arrêté cantonal qui nous impose de réduire notre zone à bâtir dédiée à l'habitation de 44 Ha.*

Le dossier a été transmis pour examen préalable aux services cantonaux début avril 2023. Des ajustements continus ont été réalisés depuis cette date et la majorité des préavis des services a été reçue en septembre 2023.

Cette synthèse représentait finalement 58 pages de commentaires et de demandes de la part des services cantonaux. Si, sur le fond, ces remarques pouvaient s'avérer pertinentes, elles entraînent pour certaines dans un niveau de détail incompatible à notre avis avec les délais imposés par la loi cantonale. Nous l'avons signalé aux autorités cantonales et avons repris le travail de coordination avec les services.

En décembre, le Grand Conseil a validé une modification de la loi cantonale qui repoussait à fin mai l'échéance pour le subventionnement cantonal. Mais le Conseil communal fait aujourd'hui le constat qu'il est peu probable que le dossier puisse franchir toutes les étapes obligatoires avant cette nouvelle échéance. En effet, certains préavis ont encore été reçus en janvier et le travail sur tous les autres préavis a demandé encore plusieurs clarifications directement avec les services cantonaux.

Dans ces conditions, le Conseil communal a reçu l'assurance du Conseil d'Etat qu'une convention pourra être établie selon l'art. 41 LCAT en vue de garantir un subventionnement total de la commune pour les indemnités qu'elle serait amenée à devoir verser, même au-delà de l'échéance de mai.

Ainsi, nous continuons maintenant à clarifier les demandes les unes après les autres et une nouvelle version du dossier sera transmise aux services cantonaux en mars. Nous attendrons alors leur retour et éventuelle validation pour finalement vous soumettre ce dossier. Dans l'intervalle, j'en profite pour remercier tous les commissaires de la commission d'urbanisme qui se réunissent presque chaque mois pour faire avancer ce dossier. »

Affichage politique

M. SIMON-VERMOT (cc) indique qu'il y a maintenant quelques mois, la question de l'affichage lors des élections communales, cantonales ou fédérales avait été traitée dans cet hémicycle. Le Conseil communal a donc décidé d'établir des emplacements officiels pour l'affichage dans les neuf villages de notre commune. Les groupes politiques vont prochainement recevoir ou ont peut-être déjà reçu un arrêté avec les emplacements. Le Conseil communal ne va pas mettre en place un système de fixation, mais il invite tous les partis présents aux élections communales 2024 d'utiliser ces emplacements pour que chaque parti puisse mettre au même endroit l'affiche qui permettra aux citoyennes et citoyens et aux futurs électrices et électeurs de voir qui se présente pour l'élection communale cette année et pour les cantonales l'année prochaine. Le Conseil communal ne va pas faire de grands investissements dans ce domaine mais il a décidé de mettre à disposition des emplacements bien placés et respectant les règles au niveau de la sécurité routière. Il invite tous les partis à en profiter.

10. Interpellations et questions

A. QUESTIONS

1. Question du groupe socialiste concernant les arrêts de bus LHand

Un récent reportage de la RTS a fait état, entre autres, d'un certain nombre d'arrêts mis aux normes LHand mais pas encore indiqués comme tel dans l'application des CFF. Le Conseil communal peut-il nous rassurer sur le fait qu'il prend toutes les dispositions pour que les arrêts que la commune a rénovés soient mis à jour dans les bases de données concernées ?

M. FATTON (cc) répond en ces termes : « Afin de confirmer que les arrêts de bus communaux LHand sont bien répertoriés dans la base fédérale, une séance avec les entreprises de transport, CarPostal et TransN, a été organisée et les points d'arrêts répertoriés et confirmés.

De plus une procédure a été mise en place pour annoncer les nouvelles réalisations. »

2. Question du groupe socialiste concernant la piscine des Combes

Le Conseil communal peut-il nous fournir des informations sur l'état actuel du projet de rénovation de la piscine des Combes, lieu important pour les habitant·e·s du Val-de-Travers et notamment des familles ? Particulièrement, le Conseil communal peut-il nous donner un aperçu du calendrier prévu pour ce projet ?

M. SIMON-VERMOT (cc) répond ainsi : *« Pour diverses raisons, le projet de rénovation de la piscine des Combes a connu quelque retard sur la planification envisagée. Pour mémoire, une étude complète du site a été commandée en 2016 à une société spécialisée avec le mandat de faire un état précis des lieux et d'établir un rapport technique d'avant-projet. Ce document, qui a déterminé les diagnostics concernant les installations en place et qui a proposé plusieurs pistes pour augmenter l'attractivité du site, a été rendu au Conseil communal en septembre 2017.*

Une deuxième version du document avec plus d'informations et de travaux à prévoir a ensuite été transmise à la commune en septembre 2019.

Un premier rapport est alors rédigé par le Conseil communal pour la CGF en novembre 2019. Vu le montant en jeu, les membres de la commission demandent alors un contre-rapport pour valider les chiffres et les options prises. Un nouveau mandat est confié à l'entreprise spécialisée pour tenter de réduire les coûts. Une version minimale du projet est rendue en mars 2020.

La pandémie de Covid ainsi que les élections communales d'octobre 2020 ont ensuite reporté l'examen de ce dossier jusqu'au mois de novembre 2022 durant lequel une évaluation critique des propositions faites par l'entreprise spécialisée a été commandée à un bureau d'ingénieurs-conseils.

Leur rapport d'analyse technique et financière est finalement rendu début décembre 2023. Ce document confirme la plupart des pistes proposées par l'entreprise spécialisée et propose aussi quelques variantes pour augmenter l'attractivité du site.

Depuis le début du mois de décembre dernier, une rencontre avec le bureau d'ingénieurs-conseils et le nouveau chef du service de la culture, des loisirs et des sports a été organisée pour évaluer le projet et ses options. Une nouvelle séance aura lieu en mars avec ce dernier et avec la nouvelle cheffe du dicastère qui entre en fonction dans quelques jours.

Le but des deux conseillers communaux responsables du dossier est désormais de définir clairement ce qui est indispensable et ce qui ne l'est pas pour aboutir à un projet final et surtout à des chiffres permettant au Conseil communal, à la Commission d'espaceVAL et de la Piscine des Combes, à la CGF et finalement à votre Autorité de se prononcer idéalement durant la deuxième partie de l'année. En dire plus à l'heure actuelle ne serait que pure spéculation. »

3. Question du groupe socialiste concernant les frais d'inscription au parascolaire

Cette année, les parents qui ont placé leurs enfants en accueil parascolaire ont dû le faire via une plateforme en ligne. Cette plateforme, complexe d'utilisation, pose la question de l'accessibilité des structures d'accueil à l'ensemble de la population (accès TIC, langue usité, structure). Y a-t-il quelque chose de prévu afin d'accompagner cette transition? D'autre part, les démarches administratives étant reportées sur les parents, est-il prévu de revoir la taxe d'inscription perçue à forfait ?

M. Christophe CALAME (cc) répond en ces termes : *« En effet, le service de l'accueil de l'enfance modernise ses méthodes de travail en permanence, et a participé, avec bon nombre d'autres communes, à la mise en œuvre de la solution GECO4, solution développée par le SIEN, et déjà mise en place à Milvignes depuis plusieurs années, adoptée depuis cette année par la Ville de La Chaux-de-Fonds, par Val-de-Ruz ainsi que d'autres communes. Un groupe de travail a été consulté pour faire évoluer la plateforme d'une manière qui puisse convenir à toutes les communes utilisatrices, compte tenu du retour d'expérience de la commune de Milvignes. Un guide à l'attention des parents a été créé par ce groupe de travail incluant le SIEN, puis adapté par les communes en fonction de leurs spécificités. Nous sommes parfaitement conscients de la complexité de la démarche, mais pour l'avoir personnellement testée, elle ne devrait pas prendre plus d'une demi-heure pour l'inscription, en partant de zéro, d'un ou plusieurs enfants au parascolaire. Certains éléments du logiciel doivent être améliorés, il s'agit principalement du fait que l'utilisateur qui ne prend pas la peine de suivre scrupuleusement le mode d'emploi pourrait*

commencer à choisir des plages horaires avant de se connecter à la plate-forme, et qu'il devra ensuite recommencer une fois qu'il aura découvert que sans connexion préalable, rien n'est sauvegardé. Cet élément est connu et une démarche d'amélioration en ce sens est d'ores et déjà en cours d'analyse au SIEN. Concernant la question de l'accessibilité, un soutien est apporté aux parents qui ne sont pas connectés, ou dont la langue est un obstacle. Ces parents se sont déplacés au secrétariat du service, qui a rempli le formulaire à leurs côtés. L'amélioration du processus représente un gain d'efficacité colossal pour le service, il a certes représenté une surcharge de travail pour la première fois aux parents, mais lors des prochaines inscriptions, leurs données seront toujours disponibles et ils ne devraient pas rencontrer autant de difficultés que cette année. Il n'est pas prévu à ce jour de revoir la taxe d'inscription, la solution logicielle apporte certes une amélioration dans les procédures du service, mais représente tout de même un coût qu'il est nécessaire d'amortir. »

4. Question du groupe socialiste **concernant les horaires du parascolaire**

Plusieurs parents nous ont fait part de la problématique de la communication des horaires scolaires de leurs enfants, indispensables pour pouvoir les inscrire au parascolaire. Cette information arrive tardivement, plus particulièrement dans quel demi-groupe se trouve leur enfant. La réponse du parascolaire est de les inscrire pour les 2 demi-journées concernées par les demi-groupes, mais cela engendre des inscriptions inutiles. Est-il possible d'améliorer cette situation ?

M. CALAME (cc) répond à cette question ainsi : *« Comme le mentionne la question du groupe socialiste, la problématique ressort de l'organisation des demi-groupes. L'école devrait en principe attendre les conseils de classe de la fin du mois de juin afin de savoir quels sont les élèves promus, éventuellement non-promus, les déménagements, les départs, les arrivées, afin de savoir précisément quel élève sera dans quel demi-groupe, ce qui ne s'applique qu'aux élèves de 3^e et de 4^e années, mais ne concerne ni les 1^e – 2^e, ni les plus grands. Cette question fait l'objet d'un débat de longue date entre le service de l'accueil de l'enfance qui sollicite régulièrement l'école pour une amélioration de la situation et la position de l'école qui vise à maintenir une efficacité pédagogique, que cela soit au niveau de la distribution des élèves dans les demi-groupes, que dans l'attribution des périodes d'enseignement aux titulaires et l'organisation des classes en général. Depuis deux ans, école et accueil parascolaire sont parvenus à un compromis qui vise à laisser la direction composer elle-même les demi-groupes dans le courant du mois de mars, ce qui raccourcit quelque peu le délai d'attente des parents. D'autres cercles scolaires ont fait le choix de renoncer au travail en demi-groupes pour faciliter l'inscription au parascolaire, au détriment des raisons d'ordre pédagogique, ce que notre école n'est pas prête à faire à ce jour, compte tenu également du fait qu'un arrêté du Conseil d'Etat du 8 février 2023 détermine les modalités d'attribution des périodes d'encadrement pour la scolarité obligatoire, et que celui-ci attribue deux périodes pour travail en demi-classe à chaque classe de 3^e et de 4^e année. Le Conseil communal reste attentif à cette problématique, de même que la direction de l'école et celle du service de l'accueil de l'enfance. »*

5. Question du groupe socialiste **concernant le parascolaire de Môtiers**

Le parascolaire de Môtiers a vocation à être déplacé. Le Conseil communal peut-il nous éclairer sur la temporalité du nouveau projet ?

M. FATTON (cc) répond : *« Comme annoncé, les travaux de rénovation et d'agrandissement de l'ancien bâtiment des pompiers de Môtiers en vue de la création d'une structure parascolaire pourront commencer une fois l'ensemble des coûts financiers connus. Aujourd'hui, la majorité des soumissions sont rentrées et une partie doit être encore analysée. De plus, une rencontre avec le SENE est prévue ce mois encore afin de clarifier leurs attentes quant à l'isolation de la partie du bâtiment existant qui complexifie la réalisation de la toiture et la pérennité des murs intérieurs une fois isolés.*

Une fois l'ensemble des coûts effectifs connus, il sera possible au Conseil communal d'entreprendre les travaux ou de demander un complément financier si nécessaire.

La durée des travaux est estimée à quinze mois. »

Le président annonce que les points de l'ordre du jour sont épuisés mais qu'il n'est toutefois pas encore temps de clore les débats. En effet, le conseiller communal Frédéric Mairy a participé ce soir à sa dernière séance plénière en sa qualité de conseiller communal, ayant été brillamment élu au Conseil d'Etat et prenant ses fonctions au mois de mars. Le président rappelle dès lors qu'un apéro est offert à l'ensemble des membres ici présents, ainsi qu'à la presse et au public pour célébrer ce cap, cet événement. A cet effet, il y a encore quelques prises de paroles qui sont encore annoncées. Pour sa part, très brièvement, au nom du Conseil général, il tient à féliciter M. Mairy pour son engagement fort et très apprécié pour notre commune au sein de l'Exécutif communal et lui souhaite bien évidemment plein succès dans ses nouvelles et exigeantes fonctions au sein du Conseil d'Etat. Il cède ensuite la parole au conseiller communal Christophe Calame, qui souhaite également dire quelques mots.

M. CALAME (cc) prend la parole ainsi : *« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers généraux, Monsieur le conseiller d'Etat, cher collègue, cher ami, cher Frédéric, au nom du Conseil communal de Val-de-Travers, je tiens aujourd'hui à prononcer ces quelques mots, pour t'exprimer la gratitude de l'ensemble d'une population.*

Lors de ma courte prise de parole lors de l'agape du personnel communal en novembre dernier, alors que l'élection au Conseil d'Etat n'avait pas encore eu lieu, je te félicitais déjà, au nom de l'ensemble des collaborateurs communaux, pour une élection à venir mais dont l'issue ne faisait pas l'ombre d'un doute. Quelques jours plus tard, le verdict était sans appel avec 82 % des suffrages, ne laissant que les miettes à tes opposants ... si on peut les nommer ainsi.

Tu as débuté ta carrière politique comme conseiller général à Travers en 2007, puis à Val-de-Travers dès 2008. Tu étais même le premier « étranger » à siéger dans un Conseil général dans le canton, alors que tu étais pourtant natif de celui-ci. Un solide parcours politique jusque-là, mais uniquement communal en raison de ton passeport belge alors qu'aujourd'hui, tu possèdes également celui à croix blanche.

Lors de la séance du Conseil général du lundi 24 juin 2013, c'est toi qui entamais le point quatre de l'ordre du jour, et qui prononçait quelques mots pour ton collègue Jean-Nat, qui te laissait sa place. Parmi les mots gratifiants que tu lui as offerts, tu mentionnais le fait que des échecs à mettre à son actif, il n'y en avait pas et qu'il était clairement fait pour tutoyer les sommets. Je me fais bien volontiers l'auteur d'un plagiat à ton encontre pour dire exactement la même chose à ton propos ce soir !

Tu disais aussi que tu le sentais « dans ton dos », je pourrais clairement en dire de même aujourd'hui, dans une constellation un tant soit peu différente, mais en m'en réjouissant tout autant ! Tu étais devenu le premier conseiller communal « étranger » à siéger dans un Exécutif professionnel dans tout le pays, comme tu le rappelais d'ailleurs dans ton dossier de candidature à l'attention de ton parti, pour les élections cantonales 2021 (source psn.ch). Ce 24 juin 2013, l'élection fut tacite, tu étais le seul candidat, ce qui fut probablement un bien pour les éventuels opposants que tu aurais pu avoir, l'histoire l'a démontré !

Viennent ensuite les élections communales du 5 juin 2016, réélu avec 1'415 voix, 1^{er} rang tous partis confondus. Idem le 25 octobre 2020, 1'193 voix, 1^{er} rang tous partis confondus, nul ne doute qu'il en aurait été de même le 21 avril prochain, mais c'est le 8 septembre 2023 qu'on lisait déjà ceci dans le courrier du Vallon : « Immense vent d'espoir pour le canton de Neuchâtel, grand regret pour le Val-de-Travers ! Dans les discussions, chacun se demandait quand arriverait ce moment craint et attendu à la fois. Frédéric Mairy privilégie une autre forme de force. La force tranquille ! Cette force qu'imposent l'intelligence et la culture, l'élégance du verbe, du propos, de l'écoute et de la poignée de main. Et du sourire vrai, à l'encontre de toutes et de tous, sans distinction de rang ! » Je citerais encore la presse locale du 2 juin 2023, où on a pu lire ceci : « Cours toujours », une petite ode à la course en solitaire en forêt, celle qui offre, avant tout, l'envie de contempler ce qui nous entoure et le plaisir simple de l'émerveillement des perceptions du corps et de l'esprit. Un voyage rythmé et littéraire où l'auteur ne vous lâchera pas la main, et contrairement au titre, ne vous enverra pas balader. »

Je retiendrais encore une chose avant de conclure, mon cher Caribou volontaire, Monsieur le Conseiller d'Etat, tu n'as jamais oublié l'adjectif qui composait ton patronyme chez les scouts.

Voilà dix ans passés aux commandes de notre commune, Fred, au nom de tous nos collaborateurs, de nos Autorités et de notre population, je t'adresse nos plus sincères remerciements pour tout le travail

accompli, et surtout, plein succès dans ta nouvelle fonction, nous sommes tous totalement convaincus que tu seras un excellent conseiller d'Etat. »

Le président donne la parole aux différents groupes.

M. MARGOT (PS) s'exprime à son tour : *« Alors, mon préopinant l'a déjà mentionné, mais le 24 juin 2013, à la suite de l'élection de Jean-Nat Karakash au Conseil d'Etat, les rôles de ce soir étaient inversés, et c'est toi qui remerciais alors notre camarade pour son engagement communal, en tant que chef du groupe socialiste.*

Te connaissant depuis un petit bout de temps maintenant, et ayant lu ton intervention de 2013, je dois avouer qu'il est un peu frustrant de devoir prendre la plume, puis la parole pour adresser un mot de remerciement à toi dont justement la plume est ailée et le verbe envolé. Je tâcherai cependant de faire contre mauvaise fortune bon coeur et de te rendre hommage d'une manière convenable.

Tu as vu le jour il y a plus de 50 ans dans notre Vallée. Tu y as grandi, fait tes études. Tu y as fait du foot, du tennis et du théâtre. Tu t'es impliqué dans de nombreuses associations. Tu y as fondé une famille. Tu as été membre du Conseil général de notre commune fusionnée dès la première législature, puis tu as accédé au Conseil communal depuis 2013. On ne peut pas dire que ton attachement à notre Vallée soit anecdotique !

Te voilà maintenant prêt à franchir le tunnel de la Clusette, et même à gravir le chemin menant au Château. Élu au canton avec un score plus que raisonnable, tu porteras haut les couleurs de ton parti et celles de ta commune : « tranché d'azur et de sinople à la bande ondée d'argent et chargée de neuf étoiles d'or mal ordonnées brochant le tout. »

Les étoiles mal ordonnées de nos armoiries sont peut-être la plus grande différence entre toi et ta commune. Ordonné, juste et droit : voici trois mots que l'on peut dire de toi !

Nous garderons beaucoup de bons souvenirs des nombreuses années que tu as passées dans la vie politique de Val-de-Travers. Ton amour pour MCH2 d'abord, qui t'a permis d'orchestrer nombre de budgets communaux. Tes discours sans fausses notes ensuite, capacité qui nous rend toutes et tous jaloux. Le fait que tu les apprennes en courant, spécificité peu commune et qui attise encore notre convoitise.

Et au-delà de ces compétences surprenantes, il y a « notre » Fred Mairy, l'homme, le camarade et ami que nous avons toutes et tous apprécié côtoyer dans cet hémicycle et en dehors. Féru de lecture, buvant tantôt une verveine, tantôt une bière – tes origines te rattrapent – toujours calme, le verbe haut et l'humour incisif. Une force tranquille.

Que dire encore de toi, cher Fred ? Féministe, écologiste, journaliste, et d'autres descriptifs qui ne riment pourtant pas : écrivain, coureur invétéré (je parle du sport évidemment), lève-tôt aussi. Il nous semble parfois que tes journées à toi sont longues de 36 heures pour mener à bien tous tes projets tout en prenant encore du temps pour tes enfants, ta compagne et tes proches.

À toi l'amateur de théâtre, une citation de Michel Galabru : « On a coutume de dire : tout est politique. Non ! Tout est théâtre, surtout la politique »

Et c'est sans doute cette double vision, celle du théâtre et de la politique, qui te permettra, nous en sommes sûres, de rayonner au Conseil d'État et de faire profiter l'entier du canton de tes indéniables qualités. Et qu'on ne vienne pas dire qu'à Val-de-Travers nous sommes égoïstes, puisque c'est avec une immense fierté que nous te disons encore une fois « Salut Fred ! » c'était un plaisir de t'avoir avec nous. Bon vent vers le canton, et à très vite ! »

M. ISEPPI (PLR) sera beaucoup plus bref mais souhaitait prendre la parole au nom de son groupe, qui tient à remercier chaleureusement Frédéric Mairy pour le travail accompli tout au long des onze ans de son mandat de conseiller communal, ainsi que pour la représentation de notre commune dans les différentes associations et autres instances et autorités. Son groupe a pu constater, notamment dans le cadre de la CGF, que Frédéric maîtrisait totalement ses dossiers, qu'il était toujours à l'écoute et surtout toujours à la recherche des meilleures solutions pour notre commune. Son départ est sans aucun doute une perte pour Val-de-Travers, mais nous sommes sûrs qu'il n'oubliera pas toutes les contraintes que le Canton impose

aux communes et gageons qu'il saura faire entendre les préoccupations communales auprès de notre autorité cantonale. Le groupe PLR le remercie encore et lui souhaite le meilleur pour la suite.

Mme BARBEY (UDC), par ces quelques brèves lignes, indique que son groupe tient à le remercier pour son engagement au sein de notre commune ces dernières années. Bien entendu, leurs vues divergent souvent, mais son sens du devoir, est aussi respectable qu'appréciée. M. Mairy a occupé le poste de conseiller communal avec brio, ménageant allègrement les intérêts de la commune et des convictions partisans. Toujours ouvert au dialogue, il a su faire valoir les qualités qui prévalent et qu'on attend d'un membre d'un exécutif communal. Il est socialiste, ma foi, personne n'est parfait. Mais il a aussi le sens de la mesure. Aujourd'hui, notre commune perd inéluctablement en atouts. Il faut se réjouir tout de même, car si son pragmatisme le suit au Château, c'est notre canton qui en gagne un. Monsieur le Conseiller communal, Monsieur le Conseiller d'Etat élu, Cher Frédéric, grand merci pour notre commune et bonne chance dans ses nouvelles fonctions. Qu'il soit sans crainte via les débats qu'il entretiendra avec ses collègues députés UDC. En termes d'ambiance, tu seras là-bas, ici comme chez nous.

M. VAUCHER (POP) remercie, au nom de son groupe, M. Mairy de son engagement pour notre commune, pour notre collectivité et avec tout ce que cela représente aussi de moments où, eh bien il faut négocier, il faut essayer. Malgré tout, il arrive à convaincre. Donc merci. Le POP compte aussi sur lui pour, lorsqu'il sera à Neuchâtel, dans une autre fonction, une fonction où c'est d'abord l'intérêt du canton qui prime, pour toujours, en même temps que l'intérêt du canton, ne jamais oublier ces régions. Courage Fred et merci. Et qu'il n'oublie jamais que le cœur de tout humain est à gauche !

M. MAIRY (cc) est évidemment très, très touché par tous ces hommages. Il va essayer de faire un discours au centre, même s'il se tient quand même un petit peu, un peu par la force des choses et par l'ordre naturel de tournus au sein du Conseil communal, plutôt à gauche. C'est ainsi qu'il va commencer son discours par la fin, par quelques remerciements. Il remercie les pionniers qui ont construit cette commune, parce qu'il a eu une chance incroyable de travailler à ce poste-là pendant presque onze ans et d'avoir pu faire de la politique son métier. Et ça, on le doit évidemment à tous ceux qui ont porté la fusion qui a abouti en 2009. Certains étaient engagés à l'époque, notamment son voisin Yves Fatton, d'autres aussi dans cet hémicycle. C'est vraiment grâce à cet engagement-là que la Commune a pu voir le jour et qu'elle a pu se doter d'un Conseil communal à plein temps, ce qui, à son avis, est une force pour Val-de-Travers. En tout cas, merci à eux. Il remercie également les membres du Conseil général d'aujourd'hui et d'hier pour y être passé, lui aussi, comme cela a été rappelé. Il sait que c'est un engagement important.

On sait qu'aujourd'hui le sens de l'engagement est un petit peu à la peine, tant en politique que dans le monde associatif. Il faut essayer évidemment d'inverser cette tendance. Mais il ne faut pas oublier non plus de rappeler l'important travail de toutes celles et tous ceux qui s'engagent aujourd'hui et qui le font en politique ou dans d'autres domaines.

Il souhaite remercier évidemment ses collègues du Conseil communal, ceux d'aujourd'hui, ceux aussi des législatures précédentes. On a un Conseil communal qui, jusqu'à présent, était resté relativement stable. Il y a tout d'un coup une petite accélération ce printemps. Mais jusque-là en tout cas, les remplacements s'étaient toujours faits l'un après l'autre, un peu dans la tranquillité. Ce qui a permis d'avoir toujours un Exécutif soudé, uni, dans lequel il a toujours pu y avoir du dialogue, essayer de trouver les meilleures solutions pour la commune en tenant compte des sensibilités respectives. Il croit aussi que c'est vraiment une grande force que nous avons à Val-de-Travers, pour avoir vu aussi, de par ses fonctions au sein d'associations cantonales, l'ambiance qu'il y a parfois dans certains Exécutifs. On sait que ce n'est pas toujours tout rose. Ça ne veut pas dire qu'il y a jamais eu de tensions au sein du nôtre, mais celui-ci a toujours réussi à faire prévaloir l'intérêt public.

Il y a toujours eu beaucoup de plaisir au sein de l'Exécutif à se retrouver dans des moments privés, ce qui est aussi une belle chance. Cela étonne toujours d'ailleurs nos voisins de la mairie de Pontarlier, quand on leur rappelle à chaque fois qu'on les voit, quel est notre mode de fonctionnement politique. On leur rappelle toujours qu'on a un Exécutif dans lequel se trouvent trois PLR et deux socialistes et ils sont toujours surpris quand ils apprennent qu'on arrive à passer des bons moments ensemble dans le cadre

privé. Pour eux, ça reste quand même assez incongru en fonction de leur mode de travail politique. Mais pour l'Exécutif d'ici, c'est une grande, une grande force.

Merci également à tous les collaborateurs communaux, à ceux de son dicastère avec lesquels il a eu énormément de plaisir de travailler mais tous les collaborateurs de la commune aussi. On dit parfois que le métier de conseiller communal est un métier exposé : celui d'agent de la fonction publique l'est aussi. Ce sont des tâches qui sont très variées et qui sont toutes indispensables au bon fonctionnement de la commune. Sans les collaboratrices et les collaborateurs, nous n'en serions pas là aujourd'hui. Et il remercie évidemment sa famille qui, depuis le départ de son engagement, l'accompagne et le soutient aussi. Ce sont des postes prenants qui, évidemment, mangent un petit peu plus de temps dans la vie privée que d'autres. Au-delà des remerciements, il aimerait vraiment insister, comme dit tout à l'heure, sur la chance d'avoir pu exercer ce métier dans cette commune. On peut être à la fois dans la conduite politique de la commune, mais aussi sur le terrain. Et ça insuffle vraiment une dynamique qui est positive, mais qui ne tombe pas non plus du ciel, qui ne peut vraiment fonctionner que si chacun y met du sien.

Chacun essaye de tirer à une même corde pour que la commune avance. On sait qu'on a une commune qui a des finances qui sont un petit peu tendues. Elle a vécu des belles années dans les années qui ont suivi la fusion avant de voir sa situation financière se tendre un peu. Depuis 2016, on sait que c'est plus compliqué. Malgré ça, on continue d'investir, on continue de porter des nouveaux projets. Avec le Conseil communal, on a toujours été dans une même dynamique, de se dire que si on veut que Val-de-Travers se porte mieux, ce n'est pas uniquement en restreignant les dépenses, même s'il faut le faire aussi, c'est inévitable, mais c'est aussi en portant des nouveaux projets et en réussissant à rendre cette commune autant attractive que possible. Et il est vraiment heureux qu'on ait toujours pu, au sein du Conseil communal, travailler dans cette même direction. Ça permet aussi de souligner, dans une époque où on sait que le monde vit des moments difficiles, où les régimes autocratiques ont parfois le vent en poupe, qui font même parfois rêver certaines personnes dans ce pays, de souligner donc son attachement à la démocratie qui n'est jamais acquise. Le dialogue doit se cultiver. Les opinions des uns et des autres doivent se respecter. Il a toujours essayé de travailler dans ce sens-là et ça a été rappelé, ce qui fait évidemment plaisir dans un sens de dialogue et de respect mutuel.

D'autant plus qu'on fait face à des enjeux vitaux. On a évoqué ceux des finances communales qui, à son avis, restent nettement moindres que ceux liés au réchauffement climatique. On sait qu'on a un énorme défi devant nous et que, pour le relever à chaque échelle, même celle de notre commune, on ne pourra y arriver qu'en travaillant ensemble. Et il croit vraiment qu'il faut insister sur l'importance du collectif à tous les échelons, y compris le nôtre.

Pour terminer sur une note un peu plus légère que celle-là, tout le monde sait qu'il n'est pas très porté sur le protocole, surtout sur la cravate. Ce soir encore, il n'en porte pas pour sa dernière séance. Il a une transition à vivre puisque au sein du Conseil d'Etat, il aura un petit peu moins de latitude qu'ici. Il ne devra pas en porter tous les jours, mais il y a quand même certaines séances, certains contextes dans lesquels il est obligatoire de porter la cravate. Pour que cette transition soit un peu plus facile à vivre, mais aussi en clin d'œil à ses collègues qui la portent parfois plus que lui, à notre chancelier qui rêve un jour de le voir porter la cravate à une séance du Conseil général., il enfle une cravate.

Il espère réussir à vivre comme ça une transition un peu plus douce, marquée, comme l'a dit le président, à un moment historique. Enfin, il tient encore une fois à remercier l'Assemblée pour ces belles collaborations. Il remercie encore ses collègues. Il souligne aussi que le Conseil communal de Val-de-Travers, de par les caractéristiques, qu'il a rappelées avant, est aussi un bon vivier : il a été rappelé que Jean-Nat. Karakash, qui est aussi passé par ici, est allé au Conseil d'Etat. Lui l'est maintenant. On verra si le chemin sera le même pour sa successeur. M. Thierry Michel, qui avait siégé ici plusieurs années, est ensuite devenu un chef de service cantonal. M. Christophe Calame suit le même chemin en devenant chef de service adjoint lui aussi. On voit aussi sur ce plan à quel point le fait de travailler dans un Exécutif comme le nôtre permet aussi de développer des compétences qui sont ensuite utiles à la collectivité sous d'autre forme. Il espère vraiment que cet état d'esprit puisse perdurer et il souhaite une bonne suite de législature, de belles élections à celles et ceux qui se représentent et en remerciant encore une fois chacun pour son engagement. Et merci aussi au public d'être là et au plaisir de poursuivre ce moment par un verre de l'autre côté de la salle.

Le président remercie M. Mairy et avant de conclure, lui offre encore une toute petite attention de la part de notre commune, une fontaine à absinthe, afin qu'il emporte avec lui un peu de notre beau vallon au cœur du Château et qu'il n'oublie guère ses racines politiques, ni l'heure de l'apéro.

En parlant d'apéro, le président invite toutes et tous à se diriger vers l'entrée de la salle pour prendre un verre.

Ayant épuisé les points à l'ordre du jour et la parole n'étant plus demandée, le président remercie le public ainsi que la presse de s'être déplacés pour cette séance. Il lève la séance à 21h32.

AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL

LE PRÉSIDENT :

LE SECRÉTAIRE :

Niels Rosselet-Christ

Adrien Pagnier

Motions en suspens :

- Motion interpartis pour la création d'un plan climat pour la commune de Val-de-Travers, acceptée par le CG lors de la séance du 21 mars 2022
- Motion du groupe socialiste pour l'étude de la création d'un système de vaisselle réutilisable communal, accepté par le CG lors de la séance du 20 novembre 2023
- Motion du groupe socialiste pour une assemblée citoyenne, accepté par le CG lors de la séance du 20 novembre 2023